*Modèle …… (Mise à jour novembre 2019)*

****ARRETE N° ………………………………………

**portant attribution d’une indemnité de départ volontaire (IDV)**

M/Mme …………………………………….......

Grade ……………………………………………

**Logo Collectivité**

*Les éléments en italique bleu ne doivent être conservés que si la collectivité ou l’agent sont concernés.*

**Le Maire *(Le Président)*,**

VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009 instituant une indemnité de départ volontaire dans la fonction publique territoriale,

VU la délibération du ……………… fixant les conditions d’attribution de l’indemnité de départ volontaire allouée aux agents qui quittent définitivement la fonction publique territoriale,

VU la demande de démission formulée par Mme*(M)* ……………….., grade …………. , emploi …………….. ,

VU l’arrêté du ……………… portant acceptation de cette démission à compter du ………….. ,

Considérant que Mme*(M)* ……………….. remplit les conditions requises pour prétendre à cette indemnité,

ARRETE

**ARTICLE 1 :**

La demande d’indemnité de départ volontaire de Mme*(M)* ……………….. est acceptée.

**ARTICLE 2 :**

Compte tenu de …………………………….. *(reprendre les dispositions prévues par l’assemblée délibérante pour les IDV allouées au titre d’une restructuration, ou déterminées par l’autorité territoriale pour celles allouées pour créer ou reprendre une entreprise, ou pour mener à bien son projet personnel),*

le montant de cette indemnité s’élève à ………………… euros *(maximum double de la rémunération brute annuelle perçue par l’agent au cours de l’année civile précédant celle du dépôt de la demande de démission de l’agent).*

ARTICLE 3 :

Cette indemnité sera versée en une seule fois.

ARTICLE 4 :

Dans le cas où Mme*(M)* ……………….. serait recruté*(e)* dans les cinq années suivant sa démission en tant qu’agent titulaire ou contractuel pour occuper un emploi de la fonction publique d’état ou territoriale ou de leurs établissements publics respectifs ou un emploi de la fonction publique hospitalière, il*(elle)* devra rembourser à la collectivité *(ou à l’établissement public)* lui ayant versé l’indemnité de départ volontaire les sommes perçues à ce titre.

Ce remboursement devra intervenir au plus tard dans les trois ans qui suivent le recrutement.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des services *(ou le secrétaire de mairie ou le directeur)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé*(e)*.

Ampliation adressée :

* au Comptable de la Collectivité,
* au Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie,
* à l’intéressé*(e)*.

Fait à …… le …….,

Le Maire *(Le Président)*,

*(Prénom, nom et signature)*

Ou par délégation,

*(Prénom, nom, qualité et signature)*

*Le Maire (Le Président),*

• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

* informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr/).

*Notifié le .....................................*

*Signature de l’agent :*